

Les hameaux

La Commune de Magny-les-Hameaux porte bien son nom.

En effet, comme son nom l'indique, la ville est constituée de **7 hameaux** : Magny-Village, le Bois des Roches, Buloyer, Romainville, Brouessy, Villeneuve, Gomberville.



La Ville comporte :

4 quartiers : Hôtel de Ville, Cressely, la Croix aux Buis, le Buisson.

4 parcs d'activités : Gomberville, Magny-Mérantais, le Bois des Roches, Jeunes Bois.

De nombreux lieux-dits dont les plus connus sont la Croix du Bois, le Clos aux Roses, le Mérantais ou Port-Royal.

Jusque dans les années 50, on ne parlait, à Magny-les-Hameaux, que de hameaux et de lieux-dits.

Depuis, les notions de quartiers et de parcs d'activités sont entrées dans le langage courant. Afin de mieux comprendre l'identité Magnycoise, il est important de connaître la vie dans les hameaux, au début du XXe siècle et de voir son évolution.

Cette évolution passe notamment par le développement de l'accès aux savoirs.

Pour mieux appréhender la vie quotidienne à Magny-les-Hameaux, voici un extrait de 37 ans d'administration communale - 1888-1925 / Louis Daix.

Cet extrait a trait à la mise en place de la cantine scolaire.

" La commune de Magny-les-Hameaux, comprend, comme son nom l'indique, en dehors du centre de Magny, des hameaux et groupements d'habitations divers : Brouessy, Buloyer, La Butte aux Chênes, Cressely, La Croix du Bois, Gomberville, Mérantais, Port-Royal et les granges de Port-Royal, Romainville et Villeneuve.

L'école est située à Magny [comprendons Magny-Village - il s'agit de l'école Rosa Bonheur], et les enfants habitant aux extrémités de la commune ont plus de trois kilomètres à faire pour y venir : donc impossibilité pour eux d'aller prendre le repas de midi chez leurs parents, ils étaient obligés de se contenter, la plupart du temps, d'un morceau de pain et d'un verre d'eau : régime préjudiciable à la santé des enfants.

L'institution d'une cantine scolaire [Située, encore aujourd'hui, face à l'école Rosa Bonheur] a remédié à cet état de chose. Créée en 1907 sur la proposition de M. Gilbert, Instituteur, et sur ses indications, la cantine scolaire de Magny a été développée et mise au point par M. Penning, son successeur : son fonctionnement est assuré, depuis sa fondation, par Mlle Louise Froger [qui fut en février 1900 la première Rosière], sous le contrôle du Maire, de l'Adjoint et de l'instituteur.

A l'origine, chaque enfant devait payer à la cantine 0,10 par repas ou remettre un bon de 0,10 acheté par l'habitant et remis à l'enfant comme récompense. Ce système présentait des inconvénients, aussi, le Conseil Municipal, en

1908, décida que la cantine serait gratuite : la commune nourrirait, pour le repas de midi, tous les enfants allant à l'école.

Pour subvenir aux dépenses de la cantine, le Conseil Municipal vote chaque année une subvention qui, au début, en 1907, était de Frs : 1.500.- et qui pour 1924-1925, a été de Frs : 3.300. Le prix du repas qui était en 1907, de 0f,211, s'élève aujourd'hui, par suite de l'augmentation du prix des denrées, à 0f,665, et encore a-t-il fallu réduire la composition du repas qui, au début, comprenait : pain, soupe, plat de viande et légumes, et qui ne comprend plus aujourd'hui que soupe et plat de légumes au lard. "

Aujourd'hui cette époque est bien révolue. La ville n'a plus une école, mais 12 établissements scolaires, tous équipés d'une cantine, dont 5 écoles maternelles, 6 écoles primaires et un collège. Ces établissements ne sont certes pas au cœur de chaque hameau mais la ville a mis en place un système de ramassage scolaire permettant à tous les enfants des hameaux de ne plus se rendre à leur école maternelle (JB Corot) ou primaire (Rosa Bonheur) à pied, comme c'était le cas dans le récit précédent.

Ainsi, aujourd'hui, les enfants des hameaux en âge d'aller en maternelle ou en primaire sont conduits par un bus financé par le Conseil Général, l'État et la Commune.

La cantine scolaire est aujourd'hui tout aussi indispensable qu'hier. Grâce à des moyens financiers et matériels plus importants, la ville poursuit sa démarche envers les enfants scolarisés. Une démarche qui se veut être principalement nutritionnelle mais aussi éducative. En effet, cette dernière passe par la mise en place de menus où l'enfant demi-pensionnaire développe son odorat, mais aussi et surtout son goût.

La cantine est toujours payante mais subventionnée, en partie, par la commune.